

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 661 (Rect)

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 38

À la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« malades »

les mots :

« personnes atteintes de maladies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.